



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DE LA POLICE GÉNÉRALE

Pièces à fournir

*pour une première demande de titre de séjour
« salarié » introduite par le titulaire d'une carte de résident de
longue durée-CE obtenue dans un autre Etat membre de
l'Union Européenne*

Art. L 313-4-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

Tous les documents présentés doivent être rédigés en français

original + 1 photocopie (format A4)

Documents à prévoir pour toutes les catégories

JUSTIFICATIFS RELATIFS A L'ETAT CIVIL :

- **Carte de résident de longue durée – CE** en cours de validité délivrée dans un pays de l'Union Européenne (original + 1 photocopie)
- **Passeport** en cours de validité (original + 1 photocopie) ;
- **Acte de naissance avec filiation** ;
- Si vous êtes marié et/ou si vous avez des enfants : copie de la **carte de séjour du conjoint + livret de famille**, copie de l'acte de naissance du ou des enfants ;
- En cas de changement d'état civil ou de situation de famille : **livret de famille** ou acte de mariage ou de divorce ou de décès du conjoint
Si votre nom de naissance ne figure pas sur votre passeport : document du consulat établissant votre identité ;
- **5 photographies d'identité** récentes, de format 3,5 x 4,5 cm, de face et tête nue ;
- **Votre ancien titre de séjour**, éventuellement.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE :

- **Facture de gaz ou d'électricité** (original + 1 photocopie)
ou quittance de loyer de moins de 3 mois ou contrat de location ou titre de propriété s'ils datent de moins de 3 mois ; si vous êtes hébergé produire en plus : attestation d'hébergement du logeur et copie de sa carte d'identité ou de séjour ; si vous êtes hébergé à l'hôtel ou en foyer : attestation du responsable et facture du dernier mois ; si vous occupez une loge de gardien : attestation récente du syndic.

JUSTIFICATIFS PROFESSIONNELS CONCERNANT LE DEMANDEUR :

- **Curriculum Vitae détaillé**
- **Diplômes obtenus en France et à l'étranger, avec traduction officielle en français.**

PRESENCE PERSONNELLE OBLIGATOIRE

Prévoir le paiement éventuel d'un timbre fiscal pour le règlement de la taxe due sur les titres de séjour dont le montant peut varier jusqu'à 241€ et d'un timbre fiscal de 19€ pour l'édition des nouveaux titres de séjour sécurisés.

JUSTIFICATIF RELATIF AU TRAVAIL :

- **Demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger – contrat de travail simplifié (cerfa N°13653*03 à télécharger sur le site immigration.gouv.fr) complété par l'employeur et signé par le demandeur.**

DOCUMENTS CONCERNANT L'EMPLOYEUR A APPORTER PAR LE DEMANDEUR :

- **Lettre explicative et détaillée de l'employeur motivant le recrutement de ce salarié (compétences, spécificités de sa formation, etc.), indiquant les fonctions exactes qu'il va exercer au sein de l'entreprise et précisant son positionnement dans la grille conventionnelle des classifications applicable.**
- **Engagements de versement de la redevance forfaitaire: (originaux) (document CERFA N°13662*05) rempli par l'employeur, quelle que soit la durée du contrat.
☞ : <http://www.immigration.gouv.fr> rubrique « formulaires » puis rubrique « travailleurs étrangers
☞ ou : télécharger le formulaire sur Internet en tapant directement « cerfa 13662*05 »**
- **Extrait K.BIS (original daté de moins de 3 mois) pour les entreprises personnes morales ou extrait K (original daté de moins de 3 mois) ou carte d'artisan datant d'au moins un an pour les artisans/commerçants ou récépissé de dépôt de déclaration de l'association auprès de la Préfecture (original de moins de 3 mois).**
- **Statuts de l'entreprise (copie)**
- **Copie des deux dernières pages du registre unique du personnel (entreprise de moins de 50 salariés) ou copie de la déclaration des mouvements de main d'oeuvre des trois derniers mois (entreprise de plus de 50 salariés).**
- **Copie des deux derniers bordereaux déclaratifs mensuels ou trimestriels adressés à l'URSSAF ou à la caisse de MSA, ou attestation de compte à jour délivrée par ces organismes (copie).**
- **copie des deux derniers bordereaux de versement des cotisations à la caisse des congés payés du bâtiment ou des travaux publics ou à la caisse des congés payés du spectacle si activité concernée**

POUR LES PARTICULIERS EMPLOYEURS :

- **copie de leur affiliation à l'URSSAF ou à la caisse de MSA, ou attestation de compte à jour délivrée par ces organismes (copie).**

L'Administration se réserve le droit de demander des pièces complémentaires si nécessaire

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
Téléphone : 08 91 01 22 22 du lundi au vendredi, de 9h à 16 h
Internet : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr